

<b>Texte d'intro</b>	<p>Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la deuxième lettre d'information du GT AgroExport de cette année. Celle-ci paraît en trois langues et peut également être consultée sur le site Internet GT Agroexport. Si vous souhaitez modifier la langue choisie, il vous suffit de nous en informer par courriel à l'adresse <a href="mailto:agroexport@blw.admin.ch">agroexport@blw.admin.ch</a>. Nous en profitons pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année !</p> <p>L'équipe du GT AgroExport de l'administration fédérale.</p>	
<b>Pays / dossier</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Historique</b>
<b>Produits biologiques</b>		
<b>Argentine, Tunisie, Costa Rica et Nouvelle-Zélande</b> - - Bio	Les négociations sur la bilatéralisation des actuelles reconnaissances unilatérales de systèmes de production biologique par la Suisse ont lieu « dans l'ombre » des négociations avec l'UE sur le même thème.	L'OFAG a prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 la validité de la liste des pays dont les produits biologiques peuvent être commercialisés comme tels en Suisse. Cette liste, dite « liste des pays », figure dans l'ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique.
	Des échanges ont déjà eu lieu avec l'Argentine, la Tunisie, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande. Ces échanges ont progressé à des degrés divers et dépendent souvent des avancées notables des négociations de ces pays avec l'UE.	
<b>États-Unis d'Amérique</b> - Bio	Aucune nouvelle information.	Depuis mars 2024, tous les produits bio entrant aux États-Unis doivent être accompagnés du certificat électronique NOP <sup>1</sup> . Les certificats sont enregistrés par les organismes de certification dans la base de données Organic Global Integrity, et délivrés sur demande aux exportateurs qui souhaitent faire entrer des produits agricoles biologiques aux USA.
<b>Produits laitiers</b>		
<b>Union économique euroasiatique (UEEA)</b> - <b>Produits laitiers</b>	Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement des entreprises seront envoyées aux autorités russes de la sécurité vétérinaire et phytosanitaire.	Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité reste valable du côté suisse.

<sup>1</sup> NOP = National Organic Program

<b>Chine – Aliments pour nourrissons</b>	Aucune nouvelle information.	<p>Le mémorandum de coopération entre le SECCO et la SAMR<sup>2</sup> de la République populaire de Chine a expiré fin 2023.</p> <p>La SAMR procède de nouveau à des contrôles sur place pour l'enregistrement des aliments en poudre pour nourrissons et enfants en bas âge (« IF ») ou des aliments destinés à des fins médicales spéciales (« FSMP »).</p>
<b>Chine – Produits laitiers</b>	Aucune nouvelle information	<p>Le délai de l'agrément des établissements déjà agréés dans le système CIFER, qui expirait en 2024, a été prorogé.</p>
<b>Australie – Produits laitiers</b>	<p><b>Produits à base de lait cru :</b> Les autorités australiennes ont fait une évaluation positive. La certification pour l'exportation est en cours.</p>	<p>Certaines variétés de fromages au lait cru ne peuvent pas être exportées vers l'Australie.</p> <p>La Suisse a demandé de procéder à une évaluation pour déterminer si le système de production de fromage au lait cru de la Suisse correspondait à celui de l'Australie. Les documents nécessaires ont été envoyés par la Suisse.</p>
<b>Canada – Produits laitiers</b>	<p><b>Fromage :</b> Le rapport d'audit définitif a été envoyé à l'OSAV en avril 2025. Le système suisse a été jugé favorablement, et les questions qui restaient ont été clarifiées. L'audit de système est donc considéré comme réussi.</p>	<p>Les autorités canadiennes ont procédé, du 23 au 29 novembre 2023, à un audit du système sur le thème des produits laitiers (axé sur le fromage) en Suisse. La coordination a été assurée par la PEA.</p>
<b>Brésil – Produits laitiers</b>	<p>La Suisse a étudié le rapport d'audit provisoire et répondu aux questions. Le Brésil n'a pas encore rendu son rapport définitif.</p>	<p>L'audit du système a été effectué par le Brésil du 19 au 27 février 2024. La coordination a été assurée par la PEA. Le rapport d'audit provisoire a été envoyé à la Suisse pour consultation</p>
<b>Arabie saoudite – Milchprodukte</b>	<p>L'accord sur l'équivalence des systèmes dans le domaine du lait a été signé par la Suisse et l'Arabie saoudite. Consécutivement, deux certificats ont été négociés et validés ; ils sont maintenant à disposition. La procédure d'enregistrement des entreprises a</p>	<p>Étant donné que le nouveau certificat sanitaire nécessaire à l'exportation de produits laitiers en Arabie saoudite comporte des références à la législation saoudienne, les divergences entre le droit suisse et le droit saoudien ont été analysées par la PEA. L'Arabie saoudite a réagi</p>

<sup>2</sup> State Administration for Market Regulation

	<p>commencé. Les entreprises ont déjà préparé des informations ; il reste toutefois à clarifier quelques points.</p>	<p>positivement à cette analyse et reconnaît le système suisse comme équivalent.</p>
<b>Inde</b> – <b>Milchprodukte</b>	<p>La certification (M-2013-02) n'est plus valide depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024. L'évolution de la situation étant actuellement très incertaine, le certificat sanitaire (M-2013-02) reste disponible sur le site Internet de l'OSAV. Veuillez noter que les exportateurs qui utilisent ce certificat en assument l'entièvre responsabilité.</p>	<p>L'Inde a prescrit de nouvelles règles d'importation pour les produits laitiers. Une analyse GAP (comparaison entre la législation indienne et la législation suisse) a été réalisée. Des différences (p. ex. plans d'analyse, vaccination obligatoire et interdiction de la présure animale) ont été identifiées par la PEA et signalées aux autorités indiennes en vue de négociations. Les négociations sont en cours.</p> <p>Par ailleurs, les exigences problématiques de l'Inde sont abordées au sein du comité SPS de l'OMC.</p> <p>Les entreprises intéressées sont enregistrées au fur et à mesure.</p>
<b>Indonésie</b> – <b>Produits laitiers</b>	<p>Les autorités indonésiennes ont demandé de mettre à jour, avant le 30 avril 2025, la liste des entreprises exportatrices autorisées. Les documents nécessaires ont été transmis à toutes les entreprises ayant indiqué vouloir rester sur cette liste.</p>	
<b>Produits carnés</b>		
<b>Chine</b> – <b>Viande</b>	<p><b>Viande de porc :</b> Les négociations sont en cours en vue d'accéder au marché des estomacs de porc.</p> <p><b>Produits à base de viande de volaille :</b> La Chine a envoyé un projet de procès-verbal sur les exigences à l'égard du pays ; ces exigences sont actuellement examinées.</p> <p><b>Produits à base de viande de bœuf :</b> La Chine a envoyé un questionnaire portant spécifiquement sur l'ESB ; le questionnaire est en cours de traitement.</p>	<p><b>Viande de porc :</b> La PEA coordonne la modification et le réenregistrement des entreprises exportatrices dans le nouveau système CIFER des autorités chinoises. La demande d'exportation d'estomacs de porc est en cours de préparation. D'autres entreprises souhaitent exporter des produits du porc. Les demandes ont été soumises dans le système CIFER.</p> <p><b>Produits à base de viande de volaille :</b> Toutes les questions complémentaires au questionnaire de 2022 ont reçu une réponse ; le GACC juge maintenant ces réponses satisfaisantes.</p> <p><b>Produits à base de viande de bœuf :</b></p>

		<p>La Suisse a demandé aux autorités chinoises d'être radiée de la liste des pays interdits d'exportation en Chine en raison de leur statut relatif à l'ESB.</p> <p>Les autorités chinoises sont en train d'examiner cette demande.</p> <p>La demande de radiation a été envoyée de nouveau.</p>
<b>Indonésie</b> - <b>Viande</b>	<b>Viande de bœuf :</b> Aucune nouvelle information	Une nouvelle demande d'ouverture du marché a été déposée en vue d'exporter de la viande de bœuf dans ce pays.
<b>Japon</b> - <b>Viande</b>	<b>Viande de bœuf :</b> Des informations complémentaires sur l'extension du marché sont régulièrement envoyées aux autorités japonaises.	Des négociations sont en cours au sujet de l'adaptation de l'« Export Verification Program » (EVP) et du certificat sanitaire pour permettre l'exportation de produits à base de viande de bœuf provenant d'animaux âgés de plus de 30 mois.
<b>Corée du Sud</b> - <b>Viande</b>	<b>Viande de bœuf :</b> Le questionnaire supplémentaire sur la viande de bœuf a été rempli et transmis aux autorités sud-coréennes.	Le questionnaire de la Corée du Sud a été rempli et envoyé aux autorités en février 2024
<b>Union économique eurasiatique (UEEA)</b> - <b>Viande</b>	Les déclarations de conformité pour le renouvellement de l'enregistrement des entreprises seront envoyées fin décembre 2024 à Rosselkhoznadzor.	Les négociations avec la Russie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la guerre en Ukraine. La déclaration de conformité actuelle reste en vigueur du côté suisse.
<b>Vietnam</b> - <b>Viande</b>	<b>Viande de porc :</b> D'autres questions sont arrivées et sont en cours de traitement.	Le questionnaire a été transmis une nouvelle fois aux autorités vietnamiennes, avec le complément d'informations demandé.
<b>Taiwan</b> - <b>Viande</b>	Des questions s'ajoutant à celles du questionnaire sur la viande de bœuf sont en cours d'examen.  Des questions supplémentaires sur le dossier de la viande de porc ont été reçues en novembre 2024. Elles ont été traitées.	La Suisse a informé Taiwan de son intérêt pour l'exportation de viande de volaille, de viande de porc et de viande de bœuf.  Il a fallu remplir, pour les trois dossiers de la viande, de longs questionnaires, qui ont été envoyés aux autorités taïwanaises.
<b>Hong-Kong</b>	<b>Viande de volaille et viande de bœuf</b>	<b>Viande de volaille et viande de bœuf</b>

<p><b>–</b></p> <p><b>Viande</b></p>	<p>L'audit prévu par les autorités de Hong-Kong concernant l'exportation de viande de volaille et de viande de bœuf à dû être remis à une date ultérieure.</p>	<p>Des réponses ont été apportées à toutes les questions. Deux vidéos ont été envoyées, l'une sur le déroulement de la production de viande de bœuf et l'autre sur celui de la viande de volaille.</p>
<b>Autres produits</b>		
<p><b>Génétique bovine</b></p>	<p>Dans le domaine de la génétique bovine, de nombreuses négociations sont en cours avec différents États pour l'obtention de certificats d'exportation. Il convient de mentionner en particulier le point suivant :</p> <p><b>Chili</b> : les autorités chiliennes ont procédé, en octobre 2024, à une inspection sur place en vue de l'agrément des établissements de génétique bovine. En décembre 2024, elles ont confirmé que les entreprises suisses seraient autorisées à exporter au Chili de la semence de bovins congelée ainsi que des embryons de bovins congelés. Deux certificats concernant la semence de bovins et les embryons de bovins (<i>in vivo</i>) ont été validés et publiés.</p> <p>Plusieurs nouveaux certificats ont été validés et sont disponibles. Ils concernent les pays suivants : le Botswana, le Brésil, l'Équateur, le Guatemala, le Kenya, le Mexique, la Mongolie, le Paraguay et le Pérou.</p>	<p><b>Corée du Sud</b> – le questionnaire sur le service vétérinaire suisse a été envoyé aux autorités sud-coréennes en mars 2024.</p>
<p><b>Indonésie – denrées alimentaires</b></p>	<p>Aucune nouvelle information</p>	<p>L'Indonésie a conduit à la mi-octobre 2024 une certification halal des denrées alimentaires. Les denrées non certifiées doivent être marquées non halal.</p>
<p><b>Turquie – autres</b></p>	<p>Les nouvelles prescriptions turques, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, concernent l'importation en Turquie de denrées des catégories suivantes : produits laitiers, collagène et gélatine, et produits de l'aquaculture (pêche).</p>	

	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026, seules les entreprises enregistrées dans le système TRACES de l'UE ou qui ont été contrôlées et agréées par le ministère turc de l'agriculture (lorsqu'elles ne figurent pas déjà dans le système européen) sont autorisées à exporter en Turquie des denrées des catégories susmentionnées	
<b>Grande-Bretagne – denrées alimentaires d'origine animale</b>	Pas de changement pour le moment	<p><b>Catégorisation :</b> Les produits sont désormais classés en trois catégories (<i>high, medium et low risk</i>). Cette <u>catégorisation</u> signifie que chaque produit sera traité différemment, quant aux documents et aux contrôles à la frontière, selon la catégorie.</p> <p><b>Enregistrement :</b> Les entreprises qui souhaitent exporter vers le Royaume-Uni doivent être enregistrées dans TRACES NT.</p> <p>Les nouvelles exigences de la Grande-Bretagne sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.</p>
<b>Chine – Aliments pour animaux</b>	La liste des exportateurs enregistrés d'aliments pour animaux a été transmise en mai à la direction générale des douanes chinoises (General Administration of Customs china – GACC). Cette liste peut être consultée sous le lien suivant : LIEN.	<p>L'exportation d'aliments pour animaux et d'adjutants pour l'alimentation animale nécessite un enregistrement de ces produits auprès de l'administration générale des douanes de la République populaire de Chine (General Administration of Customs China, GACC). Cet enregistrement est cependant soumis à l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'importation valable, que les entreprises exportatrices peuvent obtenir directement au ministère de l'agriculture et des affaires rurales chinois (Ministry of Agriculture and Rural Affairs, MARA).</p> <p>Pour ouvrir une procédure d'enregistrement, la GACC exige qu'une demande soit déposée par l'autorité responsable dans le pays exportateur (OFGA). Les entreprises désireuses d'exporter peuvent s'adresser à l'OFGA.</p>
<b>Russie –</b>	Les déclarations de conformité portant sur la prolongation de l'enregistrement	Les aliments pour animaux d'origine végétale qui sont destinés à la Russie ne sont généralement pas soumis à

<b>Aliments pour animaux</b>	<p>des entreprises seront envoyées fin décembre 2024 à Rosselkhoznadzor.</p> <p>l'obligation d'enregistrement obligatoire, et peuvent être exportés en Russie et dans l'Union économique eurasiatique.</p> <p>Les aliments pour animaux contenant des ingrédients d'origine animale doivent être enregistrés auprès des autorités russes (Rosselkhoznadzor). Les entreprises désireuses d'exporter doivent impérativement, comme c'est le cas pour l'exportation de produits à base de viande et des produits laitiers, produire préalablement une déclaration de conformité établie à la suite de l'inspection faite par les services cantonaux conformément aux prescriptions russes.</p>
------------------------------	---

<b>Négociations de libre-échange</b>	
<b>Chile</b>	Message du Conseil fédéral sur la modernisation de l'accord adopté le 26.02.2025
<b>China</b>	La première ronde de négociations sur la modernisation de l'accord a commencé en mars 2025.
<b>Inde</b>	L'accord entrera vraisemblablement en vigueur le 1 <sup>er</sup> octobre 2025.
<b>Kosovo</b>	Accord signé le 22 janvier 2025
<b>Malaisie</b>	Accord signé le 23 juin 2025 au terme des négociations
<b>Mercosur</b>	Négociations en cours ; les dernières questions en suspens sont examinées.
<b>Mexique</b>	Les discussions en vue d'une modernisation sont en cours d'examen.
<b>République de Moldavie</b>	Accord entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2025.
<b>Palestine</b>	Négociations en vue d'une modernisation de l'accord agricole
<b>SACU</b>	Les négociations en vue d'une modernisation sont momentanément bloquées.
<b>Singapour</b>	Négociations en vue d'un accord sur le commerce numérique
<b>Corée du Sud</b>	Discussions en vue d'une modernisation
<b>Thaïlande</b>	Accord signé le 23 janvier 2025.
<b>Royaume-Uni</b>	Négociations en cours sur une modernisation
<b>Ukraine</b>	Négociations sur une modernisation achevées le 2 décembre 2024.
<b>Vietnam</b>	Négociations en cours